CONTRAT DE LICENCE DE CRYSTAL REPORTS STANDARD, PROFESSIONAL ET DEVELOPER

IMPORTANT – A LIRE ATTENTIVEMENT: CE TEXTE CONSTITUE UN CONTRAT ETABLI ENTRE VOUS ET LA SOCIETE BUSINESS OBJECTS AU SUJET DU LOGICIEL BUSINESS OBJECTS ACCOMPAGNANT LE PRESENT CONTRAT (LE « LOGICIEL »), SUSCEPTIBLE DE CONTENIR UN LOGICIEL INFORMATIQUE ET LES SUPPORTS ET DOCUMENTATIONS IMPRIMES, EN LIGNE OU ELECTRONIQUES ASSOCIES. AVANT DE POURSUIVRE L'INSTALLATION DE CE LOGICIEL, VOUS DEVEZ LIRE, APPROUVER ET ACCEPTER LES CLAUSES ET LES CONDITIONS DU CONTRAT DE LICENCE AFFERENT STIPULEES CI-APRES (LE « CONTRAT »). SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES CLAUSES ET CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT, VOUS POUVEZ, DANS UN DELAI DE TRENTE (30) JOURS A COMPTER DE LA DATE D'ACQUISITION, RETOURNER LE LOGICIEL OU VOUS L'AVEZ ACHETE AFIN D'EN OBTENIR LE REMBOURSEMENT INTEGRAL.

- 1. CONCESSION DE LICENCE. Business Objects vous accorde une licence non exclusive et limitée pour utiliser les Logiciels et fonctionnalités pour lesquels vous avez payé les redevances applicables, et ce, uniquement pour les besoins de votre activité en interne et dans le respect des clauses et des conditions du présent Contrat. Le Logiciel vous est concédé sous licence ; il ne vous est pas vendu. Si vous avez acquis le Logiciel accompagné d'un produit tiers ou en combinaison avec un produit tiers, vous ne pourrez l'utiliser qu'avec ledit produit, comme indiqué à la clause 3.2 (« Licence limitée ») ci-dessous. Cette licence ne s'applique pas aux autres programmes fournis avec le Logiciel, y compris les programmes en promotion, cela étant régi par le contrat de licence de logiciel en ligne inclus dans ce Logiciel.
 - « Business Objects » désigne la société Business Objects S.A. ou l'une de ses filiales.
- 2. INSTALLATION ET UTILISATION. Vous n'êtes autorisé à installer et à utiliser le Logiciel qu'à condition de respecter la configuration et le nombre de licences que vous avez acquises. Vous êtes par ailleurs autorisé, dans des limites raisonnables, à installer des copies du Logiciel non destinées à être directement exploitées dans un cadre productif mais à être utilisées à des fins de récupération après sinistre, de redémarrage d'urgence et de sauvegarde, y compris, mais de façon non limitative, à effectuer des copies qui seront utilisées à ces fins sur un ou plusieurs sites de récupération après sinistre. Afin d'exercer vos droits sur le Logiciel dans le cadre du présent Contrat, vous devez activer votre copie dudit Logiciel conformément aux instructions fournies à l'étape de démarrage. La société Business Objects est autorisée à contrôler le type et le nombre de licences exploités, ainsi que l'utilisation du Logiciel par le biais de codes clés.

3. LICENCES: TYPES ET DEFINITIONS.

- 3.1. Licence d'utilisateur nommé (« NUL »). Lorsque le Logiciel vous est concédé dans le cadre d'une Licence d'utilisateur nommé (une « licence NUL »), chaque Utilisateur nommé doit être identifié de manière spécifique en tant que détenteur unique d'une licence NUL. Le partage d'une licence NUL avec une autre personne est formellement interdit. De plus, les licences NUL ne peuvent pas être transmises d'un utilisateur à un autre, à moins que l'utilisateur final d'origine n'ait plus besoin d'accéder au Logiciel et n'y soit plus autorisé.
- 3.2. Licence limitée. Si vous avez acquis le Logiciel accompagné d'un produit tiers ou fourni en combinaison ou pour utilisation avec un produit tiers (une « Application OEM »), vous disposez d'une Licence limitée. Vous ne pouvez utiliser chaque copie sous licence du Logiciel qu'en conjonction avec l'Application OEM avec laquelle elle a été fournie. Tout accès à des données qui ne sont pas spécifiquement traitées ou utilisées par l'Application OEM constitue une violation de la licence. Si l'Application OEM requiert l'utilisation d'un data mart ou d'un data warehouse, le Logiciel ne peut être utilisé avec ledit data mart ou data warehouse que pour accéder aux données créées ou traitées par l'Application OEM. Les licences limitées ne peuvent pas être combinées avec des licences d'utilisation non limitées du même Déploiement Business Obiects.
- 3.3. Licence de mise à jour. Si vous avez reçu le Logiciel dans le cadre d'une mise à jour d'un ancien produit concédé sous licence, votre utilisation dudit Logiciel est limitée au nombre cumulé des licences que vous aviez acquises pour l'ancien produit. Si vous choisissez d'utiliser le Logiciel et l'ancien produit simultanément, le nombre cumulé de licences utilisées pour accéder au Logiciel et à l'ancien produit ne doit pas dépasser le nombre cumulé de licences acquises pour l'ancien produit, étant toutefois entendu qu'un Utilisateur nommé pourra continuer à utiliser l'ancien produit sous réserve de ne pas le transférer ni permettre à toute autre personne de l'utiliser.
- 3.4. Licence d'évaluation ou de revente interdite. Une Licence d'évaluation ou de revente interdite ne peut être utilisée que pour le nombre et le type de licences spécifiés, et ce pendant la période stipulée sur l'emballage du Logiciel, sur le site Web de téléchargement ou dans les documents relatifs à la commande ou à l'envoi spécifient un projet particulier, le Logiciel doit être utilisé uniquement dans le cadre de ce projet. Une Licence d'évaluation ne peut être utilisée qu'à des fins d'évaluation et ne peut être utilisée à des fins de production. Vous n'êtes pas autorisé à vendre ou à transférer une Licence d'évaluation ou de revente interdite. Nonobstant toute autre disposition du présent Contrat, le Logiciel fourni dans le cadre d'une Licence d'évaluation ou de revente interdite vous est remis « EN L'ETAT » sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. Une Licence d'évaluation ou de revente interdite peut être résiliée à tout moment par Business Objects.

4. DROITS D'UTILISATION SPECIFIQUES AU PRODUIT.

4.1 Outils de conception. L'application et les utilitaires de conception de rapports Crystal Reports installés par le programme d'installation de Crystal Reports (les « Outils de conception ») sont concédés sous la forme de Licences d'utilisateur nommé. Chaque copie de Crystal Reports Professional et Crystal Reports Developer comprend une Licence d'utilisateur nommé des Outils de conception.

4.2 Moteur d'exécution de Crystal Reports Developer (s'applique uniquement à Crystal Reports Developer).

4.2.1 Définitions s'appliquant à Crystal Reports Developer

- « Application client » désigne une application développée par vos soins qui a) utilise le Moteur d'exécution, b) est intégralement installée sur l'ordinateur d'un utilisateur final (le traitement des rapports étant effectué en local sur l'ordinateur concerné) et c) ajoute des fonctionnalités principales et significatives au Moteur d'exécution.
- « Installation interne » ou « Installer en interne » désigne l'installation en production d'Applications client et/ou d'Applications serveur sur un ou plusieurs ordinateurs de votre entreprise ou organisation uniquement pour les besoins de votre activité en interne
- « Distribution » ou « Distribuer » désigne la vente, la location, la concession sous licence ou la redistribution d'Applications client et/ou d'Applications serveur à des utilisateurs tiers externes à votre entreprise ou organisation.
- « *Moteur d'exécution* » désigne les fichiers et les interfaces de programmes propres à une version qui sont spécifiés dans le fichier RUNTIME.TXT fourni avec le moteur.
- « Application serveur » désigne une application développée par vos soins qui a) utilise le Moteur d'exécution, b) permet à plusieurs utilisateurs d'accéder au Moteur d'exécution de manière directe ou indirecte par le biais d'une ou de plusieurs applications de niveau intermédiaire et c) ajoute des fonctionnalités significatives et principales audit Moteur d'exécution. Une Application client installée dans un environnement Windows Terminal Server (Citrix ou plate-forme Bureau à distance Microsoft, par exemple) est une Application serveur.
- **4.2.2 Utilisation du Moteur d'exécution**. Vous pouvez installer et utiliser une copie unique du Moteur d'exécution pour développer des Applications client et serveur. Les termes et conditions de Distribution et d'Installation interne diffèrent selon le type d'application que vous développez, comme décrit dans les clauses suivantes.
- **4.2.3 Installation interne d'Applications client et serveur.** Business Objects vous accorde une licence personnelle, non exclusive et limitée pour Installer en interne le Moteur d'exécution avec des Applications client et serveur.
- **4.2.4 Distribution des Applications client.** Business Objects vous accorde une licence personnelle, non exclusive et limitée pour Distribuer des Applications client aux utilisateurs finaux, si vous vous conformez aux termes stipulés dans le présent Contrat, notamment et de façon non limitée à la clause 4.2.6. Si vous Distribuez des Applications client à l'aide des Applications RCAPI, vous devez également acquérir une copie sous licence de Crystal Reports Developer pour chaque client auquel vous distribuez ladite Application client.
- **4.2.5 Distribution des Applications serveur.** Business Objects vous accorde une licence personnelle, non exclusive et limitée pour Distribuer des Applications serveur aux utilisateurs finaux si a) vous avez acquis une copie sous licence de Crystal Reports Developer pour chaque client auquel vous distribuez votre Application serveur et si b) vous vous conformez aux termes stipulés dans le présent Contrat, notamment et de façon non limitative la clause 4.2.6.
- **4.2.6 Conditions de distribution du Moteur d'exécution.** Si vous Distribuez le Moteur d'exécution à des tiers conformément aux termes des clauses 4.2.4 ou 4.2.5, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes :
 - (a) La Distribution de copies du Moteur d'exécution ne doit se faire qu'en tant que partie d'une application qui ajoute des fonctionnalités spécifiques et principales au Moteur d'exécution.
 - (b) Vous êtes seul responsable du support, des services, des mises à jour et de l'assistance, technique ou autre, nécessaires ou exigés par toute personne ayant reçu une telle copie du Moteur d'exécution ou des exemples d'applications.
 - (c) Vous ne devez pas utiliser le nom, la marque ou le logo de Business Objects, ou du Moteur, sans l'accord écrit préalable de Business Objects.
 - (d) Vous devez défendre indemniser et garantir Business Objects contre toute réclamation ou responsabilité résultant de l'utilisation, de la reproduction ou de la distribution du Moteur d'exécution ou de l'application
 - (e) Vous ne devez pas distribuer le Moteur d'exécution avec un produit d'écriture de rapports, d'analyse de données ou de distribution de rapports ou tout autre produit qui comporte des fonctions identiques ou similaires à celles des produits de Business Objects.
 - (f) Vous devez vous assurer que l'utilisateur final (l'« Utilisateur final ») consent à se soumettre à des conditions non moins restrictives que les suivantes :

L'Utilisateur final s'engage à ne pas modifier, désassembler, décompiler, traduire, adapter, procéder à des opérations d'ingénierie à rebours sur le Moteur d'exécution ou le format de fichier de rapport (.RPT).

L'Utilisateur final s'engage à ne pas distribuer le Moteur d'exécution à un tiers.

L'Utilisateur final s'engage à ne pas utiliser le Moteur d'exécution pour créer, à des fins de distribution, un produit qui pourrait, d'une manière ou d'une autre, entrer en concurrence avec la gamme de produits Business Objects.

L'Utilisateur final s'engage à ne pas utiliser le Moteur d'exécution pour créer, à des fins de distribution, un produit convertissant le format de fichier de rapport (.RPT) dans un autre format utilisé par tout outil d'écriture de rapports, d'analyse de données ou de distribution de rapports qui n'est pas la propriété de Business Objects.

L'Utilisateur final s'engage à ne pas utiliser le Moteur sur une base de location ou de temps partagé, ni à mettre en place un site de services techniques au profit de tiers.

BUSINESS OBJECTS ET SES FOURNISSEURS EXCLUENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS DE FACON NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION DE DROITS DE TIERS. BUSINESS OBJECTS ET SES FOURNISSEURS NE SAURAIENT ETRE TENUS RESPONSABLES, DE QUELQUE MANIERE QUE CE SOIT, DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, INCIDENT, ACCESSOIRE, PUNITIF, COUVERT, OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE DECOULANT DU PRESENT CONTRAT OU EN RAPPORT AVEC LE LOGICIEL.

- 5. PROPRIETE. Business Objects et/ou ses fournisseurs conservent tout droit de propriété sur le Logiciel et toutes ses copies, en permanence, quels que soient la forme ou le support de l'original ou de toute autre copie. Vous ne détenez ni n'acquérez par les présentes aucun droit de propriété ni aucune revendication sur le Logiciel ou sur tout brevet, droit d'auteur, marque ou tout autre droit de propriété intellectuelle afférents. Vous acceptez de déployer des efforts raisonnables pour empêcher toute divulgation ou utilisation non autorisée de ces éléments, et pour protéger le contenu du Logiciel contre de telles atteintes. Business Objects et/ou ses fournisseurs se réservent tous les droits qui ne vous sont pas expressément concédés. Les fournisseurs de Business Objects sont les tiers bénéficiaires visés par le présent Contrat, et jouissent du droit exprès d'invoquer les termes figurant dans le présent document et de les appliquer directement.
- 6. COPYRIGHT. Le Logiciel fait l'objet d'un copyright détenu par Business Objects et/ou ses fournisseurs et il est protégé par les lois des Etats-Unis sur le Copyright et les brevets, ainsi que par les dispositions des traités internationaux. Vous n'êtes pas autorisé à copier le Logiciel, sauf pour installer les composants du Logiciel pour lesquels vous avez acquis une licence, tel que stipulé aux articles 2 et 3, et ce sur des ordinateurs et à des fins d'exécution dudit Logiciel. En ce qui concerne uniquement la documentation incluse avec le Logiciel, vous êtes autorisé à effectuer un nombre raisonnable de copies (sous forme papier ou sous forme électronique), à condition que lesdites copies ne soient utilisées que par des utilisateurs finaux bénéficiant d'une licence dans le cadre de leur utilisation du Logiciel et qu'elles ne soient pas rééditées ou distribuées à des tiers. Vous êtes tenu de reproduire et d'inclure toutes les informations concernant le copyright, les mentions relatives aux marques ou autres droits de propriété de Business Objects et de ses fournisseurs sur toutes les copies du Logiciel ou de la documentation que vous effectuez. Toute copie du Logiciel effectuée par vous-même constitue une violation du présent Contrat.
- RESTRICTIONS. Sauf autorisation expresse stipulée dans le présent Contrat, vous ne pouvez : (a) louer, prêter, revendre, concéder en sous-licence ni distribuer de quelque autre manière que ce soit le Logiciel; (b) utiliser le Logiciel sur une base de temps partagé, ni mettre en place un site de services techniques, ni fournir des services hébergés au profit de tierces personnes; (c) modifier ou traduire le Logiciel, à moins que cela ne s'avère nécessaire pour sa configuration à l'aide des menus, options et outils fournis à cet effet et intégrés au Logiciel; (d) reconstituer la logique du Logiciel, le désassembler ou le décompiler, dans son intégralité ou en partie, sauf dans le cadre strict de la loi en vigueur et pour vous y conformer nonobstant la présente limitation; (e) concéder en sous-licence, céder, louer, vendre, donner à bail, distribuer ni transférer le Logiciel ou l'un des droits accordés par le présent Contrat sans l'autorisation expresse écrite de Business Objects ; (f) utiliser le Logiciel pour développer un produit susceptible de concurrencer la gamme de produits Business Objects ; (g) utiliser le Logiciel pour développer un produit convertissant le format de fichier de rapport (RPT) dans un autre format utilisé par tout outil d'écriture de rapports, d'analyse de données ou de distribution de rapports qui n'est pas la propriété de Business Objects ; (h) transformer, désassembler, décompiler, traduire, adapter ou effectuer des opérations d'ingénierie à rebours sur le format de fichier de rapport (.RPT) ; (i) utiliser de codes clés non autorisés pour accéder à des fonctionnalités ou performances supplémentaires du Logiciel ou (j) révéler à un tiers tout résultat de test de performance effectué sur le Logiciel sans l'autorisation préalable écrite de Business Objects. Si vous souhaitez développer et/ou tester une interface du Logiciel ou le fusionner avec un autre logiciel, vous êtes ténu d'en informer Business Objects, qui vous fournira, à sa libre appréciation, les informations nécessaires pour permettre l'interopérabilité entre le Logiciel et les autres logiciels ou produits.

8. GARANTIE LIMITEE ET RECOURS.

- (a) Par les présentes, Business Objects vous garantit que : (i) pendant une période de trente (30) jours à compter de la date de livraison du Logiciel, celui-ci sera substantiellement conforme à la description fonctionnelle énoncée dans la documentation associée ; et (ii) pendant une période de trente (30) jours à compter de leur date de livraison, le support matériel (c'est-à-dire le CD-ROM ou les disquettes, par exemple) et la documentation du même type contenant le Logiciel seront exempts de vices matériels et de fabrication. Toutes les garanties implicites liées au Logiciel et au support sont limitées à trente (30) jours à compter de la date de livraison, dans la mesure où lesdites garanties ne sont pas exclues en application de la clause 8(c) ci-dessous. Les garanties susmentionnées excluent spécifiquement les vices résultant d'un accident, d'abus, d'une réparation non autorisée, d'une modification, d'améliorations ou d'une utilisation incorrecte. Business Objects ne garantit pas que l'utilisation du Logiciel sera ininterrompue ou exempte d'erreurs. La livraison de copies supplémentaires, de révisions ou de mises à jour du Logiciel, y compris des copies fournies dans le cadre des Services de support, ne réinitialisera pas ou n'affectera pas, de quelque façon que ce soit, la période de garantie.
- (b) Votre unique recours en cas de violation de la garantie limitée décrite ci-dessus sera, à la discrétion de Business Objects : (i) la correction ou le remplacement du Logiciel par un ou des produits en conformité avec la garantie limitée décrite ci-dessus ou (ii) le remboursement du prix payé pour le Logiciel et la résiliation du présent Contrat pour

- les copies non conformes. Ledit recours sera accepté par Business Objects uniquement si vous adressez à Business Objects une notification écrite relative à la violation de la garantie limitée décrite ci-dessus, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de livraison du Logiciel.
- (c) A L'EXCEPTION DES GARANTIES EXPRESSES ENONCEES DANS LA PRESENTE CLAUSE 8 ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISEE PAR LA LOI, LES PRODUITS ET SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ETAT » ET BUSINESS OBJECTS ET SES FOURNISSEURS EXCLUENT TOUTE AUTRE GARANTIE, Y COMPRIS, MAIS DE FACON NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE (I) DE QUALITE, (II) D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER ET (III) DE NON-VIOLATION DE DROITS DE TIERS. CERTAINS ETATS OU JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES; PAR CONSEQUENT, CERTAINES DES EXCLUSIONS SUSMENTIONNEES NE VOUS CONCERNENT PEUT-ETRE PAS ET VOUS BENEFICIEZ PEUT-ETRE D'AUTRES DROITS VARIANT D'UN ETAT A L'AUTRE OU SELON LA JURIDICTION.
- LIMITATION DE RESPONSABILITE. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISEE PAR LA LOI EN VIGUEUR, BUSINESS OBJECTS OU SES DISTRIBUTEURS, FOURNISSEURS OU SOCIETES AFFILIEES NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES, A VOTRE EGARD OU A L'EGARD D'UN TIERS, DU PAIEMENT DE DOMMAGES INDIRECTS, SPECIAUX, ACCESSOIRES, INCIDENTS OU PUNITIFS Y COMPRIS, MAIS DE FACON NON LIMITATIVE, DE TOUT MANQUE A GAGNER OU PERTE DE BENEFICES, DE TOUTE PERTE OU INEXACTITUDE DE DONNEES, DE TOUT COUT DE REMPLACEMENT DE MARCHANDISES. QUELLE QUE SOIT LA THEORIE DE RESPONSABILITE (Y COMPRIS LA NEGLIGENCE), ET CE MEME SI LA SOCIETE BUSINESS OBJECTS A ETE INFORMEE DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITE GLOBALE DE BUSINESS OBJECTS ET DE SES FOURNISSEURS A VOTRE EGARD POUR LES DOMMAGES DIRECTS REELS, INDEPENDEMMENT DE LEUR CAUSE, SE LIMITE AUX REDEVANCES DE LICENCE DU PRODUIT QUE VOUS AVEZ PAYEES POUR LE PRODUIT OU AUX REDEVANCES QUE VOUS AVEZ PAYEES POUR LE SERVICE DIRECTEMENT A L'ORIGINE DES DOMMAGES. CES LIMITATIONS SERONT APPLICABLES QUAND BIEN MEME UN QUELCONQUE RECOURS LIMITE NE PRODUIRAIT PAS D'EFFET. LA REPARTITION SUSMENTIONNEE DES RISQUES EST PRISE EN COMPTE DANS LES FRAIS FACTURES AU TITRE DU PRESENT CONTRAT. CERTAINS ETATS OU JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITE EN CAS DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS; PAR CONSEQUENT, LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER A VOUS.
- 10. SERVICES DE SUPPORT. Si vous avez acheté des Services de support, Business Objects vous fournira lesdits services pour le Logiciel conformément à la politique de Services de support alors en vigueur chez Business Objects. Si vous achetez des Services de support pour le Logiciel, vous devez acheter lesdits services pour toutes les copies autorisées dudit Logiciel en votre possession.
- 11. RESILIATION. Ce Contrat est en vigueur jusqu'à sa résiliation. Vous pouvez résilier ce Contrat à tout moment en adressant à Business Objects une notification écrite, à condition de vous être conformé à la procédure de retour et/ou de destruction décrite ci-après. Néanmoins, vous ne recevrez le remboursement des redevances de licence que si le présent Contrat est résilié conformément à la clause 8 des présentes. Si vous avez commandé une Licence d'évaluation du logiciel limitée dans le temps, le présent Contrat sera automatiquement résilié à la fin de la Période d'évaluation et vous acceptez de ne pas vous soustraire ou tenter de vous soustraire à cette échéance. Le présent Contrat peut être résilié par Business Objects si : (i) vous ne remplissez pas votre obligation de paiement des redevances de licence et autres frais indiqués lors de votre commande ; ou (ii) vous contrevenez aux clauses et conditions du présent Contrat et ne remédiez pas à cette infraction dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification vous informant de ce manquement. Dès la résiliation du présent Contrat, vous acceptez : (i) d'interrompre immédiatement toute utilisation du Logiciel, notamment l'utilisation et la distribution de toute Application Personnalisée intégrée au Logiciel ; et (ii) de retourner le Logiciel à Business Objects ou de le détruire, et de certifier par écrit à Business Objects que toutes les copies, partielles ou intégrales, de ce dernier ont été retournées ou détruites entièrement et qu'elles ne sont plus utilisées. Les clauses 5, 6, 8(c), 9, 11, 12, 13, 14 et 15 resteront en vigueur après la résiliation du présent Contrat.
- 12. AUDIT. Pendant la durée du présent Contrat et pendant les trois (3) ans qui suivront sa résiliation ou son expiration, Business Objects est autorisée à auditer, à ses frais et à condition de vous en informer dans des délais raisonnables, vos livres et registres comptables afin de s'assurer que vous avez respecté les clauses du présent Contrat. Si cet audit révèle que vous avez versé à Business Objects un montant inférieur de plus de cinq pour cent (5 %) au montant réellement dû à Business Objects pendant la période auditée, ou que vous avez violé en connaissance de cause l'une de vos obligations matérielles aux termes des présentes pendant la période auditée, vous devrez payer ou rembourser le coût de l'audit à Business Objects, sans préjudice des autres recours éventuellement à la disposition de Business Objects.
- 13. DIVERS. Sauf en cas de disposition contraire expresse de la loi fédérale des Etats-Unis, le présent Contrat est régi par les lois de l'Etat de Californie (Etats-Unis), sans donner d'effet aux dispositions régissant les conflits de loi ou à la Convention des Nations Unies de 1980 relative à la vente internationale de marchandises et à tout amendement à celle-ci. Dans le cas où une clause du présent Contrat serait déclarée non valide, cela n'affecterait pas la validité du reste du Contrat. Le présent Contrat constitue l'intégralité du contrat établi entre vous et Business Objects, et annule et remplace tout contrat antérieur, écrit ou oral, en relation avec l'objet du présent Contrat. Le présent Contrat ne pourra être modifié que par le biais d'un document écrit dûment signé par un représentant autorisé de chacune des deux parties. Si vous faites l'acquisition du Logiciel pour le compte d'une entité, vous déclarez et garantissez que vous êtes légalement habilité à engager ladite entité par le présent Contrat. Tous les termes d'un bon de commande quel qu'il soit ou autre document de commande que vous aurez rempli seront annulés et remplacés par le présent Contrat. Si Business Objects et vous-même avez convenu mutuellement de la mise en application d'un Contrat de licence MSLA (Master Software License Agreement) et que vous avez acquis le Logiciel dans le cadre dudit Contrat de licence MSLA, les termes du Contrat de licence MSLA régiront votre utilisation du Logiciel. En outre, les clauses du

présent Contrat sont alors annulées et remplacées par celles du Contrat de licence MSLA. Le nom de produit du Logiciel est une marque appartenant à Business Objects ou une marque déposée de Business Objects. Pour toute question concernant le présent Contrat, veuillez vous adresser à votre bureau de vente Business Objects local ou au revendeur autorisé, ou écrire à : Business Objects Contracts Department, 3030 Orchard Parkway, San Jose, CA 95134.

- 14. DROITS LIMITES DU GOUVERNEMENT AMERICAIN. Le Logiciel est un « article commercial », tel que défini par la réglementation 48 C.F.R. 2.101 (oct. 1995), consistant en un « logiciel informatique commercial » et une « documentation de logiciel informatique commercial », termes devant être compris dans leur acception utilisée dans la réglementation 48 C.F.R. 12.212 (sept. 1995). En accord avec les réglementations 48 C.F.R. 12.212 et 48 C.F.R. 227.7202-1 à 227.7202-4 (juin 1995) (ou clause équivalente, les suppléments de diverses agences du gouvernement américain par exemple, selon l'applicabilité), tous les utilisateurs du gouvernement américain acquièrent le Logiciel dans la limite des droits énoncés par les présentes. Le fabricant du Logiciel est Business Objects, 3030 Orchard Parkway, San Jose, CA 95134.
- 15. CONTROLES DES EXPORTATIONS. Vous reconnaissez que le Logiciel provient des Etats-Unis. Vous vous engagez à respecter les lois nationales et internationales en vigueur qui s'appliquent au Logiciel, y compris les règlements de l'U.S. Export Administration, ainsi que les restrictions posées par les Etats-Unis et autres pays concernant les utilisateurs finaux, la destination et l'utilisation finale.
- 16. CONDITIONS RELATIVES AUX COMMANDES. Les bons de commande respectant les conditions correspondantes de Business Objects sont susceptibles d'être acceptés s'ils émanent de sociétés compétentes. Les termes pré-imprimés figurant dans un bon de commande n'auront aucun effet. Les conditions de paiement sont fixées à trente (30) jours nets à compter de la date de facturation. La livraison se fait à partir de Business Objects FOB. Business Objects exclut spécifiquement toute garantie tarifaire de quelque nature qu'elle soit. Le paiement de toute taxe applicable à la vente, l'utilisation ou la consommation de produits ainsi que de la T.V.A., la T.P.S et autres taxes du même type est à votre charge. Il en est de même du paiement des droits d'importation, d'exportation, de douane et autres frais semblables, à l'exception des taxes sur le bénéfice net de Business Objects.

Veuillez indiquer ci-dessous si vous acceptez ou n'acceptez pas les termes et conditions de ce contrat de licence de logiciel.